

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février deux mille vingt cinq à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le mardi 18 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Sarah MICHON, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24022025_01 : Débat d'orientation budgétaire 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport joint,

Considérant la commission des Finances réunie le 13 février 2025,

Monsieur le Maire rappelle que l'obligation faite aux communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat, s'appuyant sur un rapport d'orientations budgétaires (ci-annexé), doit intervenir dans un délai maximum dix semaines précédant l'examen du budget du fait du passage à la nomenclature comptable M57.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'Etat dans le département pour être exécutoire.

Sur les projections des recettes de fonctionnement 2025 qu'il reste à affiner, Monsieur Martial CAILLAUD fait remarquer qu'il y a une erreur de calcul. Concernant la fiscalité et les dépenses réelles de fonctionnement, il indique préférer afficher un chapitre 11 à 950 000€ et un versement à la section d'investissement plus important afin de passer le message à la population qu'il est fait attention aux charges de gestion et que cela permet les investissements. Il indique aussi que le tableau relatif à l'épargne contient une erreur de calcul.

Charles-Bernard DRUGEON estime, après avoir comparé le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 et celui proposé en 2025, qu'il y a beaucoup de changement dans les projections et les montants.

Monsieur Michel VALLA, Maire, indique qu'effectivement c'est le propre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et que les montants ainsi que les délais sont donnés à titre indicatif. Ils évoluent selon une définition des besoins plus ajustée et des contraintes techniques aussi.

Après avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2025.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/03/2025
Au registre